

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-12-055

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présent(s) : 21
Nombre de suffrages exprimés : 26
Nombre d'absent(s) : 6
Nombre de pouvoir(s) : 5

Vote :

Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le 12 Décembre deux mille vingt-quatre, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 5 décembre 2024

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Alain THOLOT, Hélène DE SIMONE, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Christiane CLUZEL, Marc COMBETTE, Pierre PASQUIER, Claude TOUILLOUX, René MEASSON, Martine CHARLES, Henri CELLIER, Marie-Pierre SEON, Stéphane VILLARD, Margot SOLVIGNON, Florence CHEUCLE, Corinne VERDIER, Florence GAVARD, Anabel FOURNIER-FAURE, Patrice BRAUD

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Marcelle DJOUHARA, Serge TRIOULEYRE Odile PHILIPPON, Arnaud DE MAZENOD, Christelle PLUCHAUD, Frédéric PER,

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Marcelle DJOUHARA pouvoir à Charlotte DEGUIN, Serge TRIOULEYRE pouvoir à Claude TOUILLOUX, Odile PHILIPPON pouvoir à Christiane CLUZEL, Arnaud DE MAZENOD pouvoir à Antoine RODRIGUEZ, Christelle PLUCHAUD pouvoir à Martine CHARLES.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 27, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Monsieur Patrice BRAUD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : TARIFS MUNICIPAUX POUR L'ANNEE 2025 - APPROBATION

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20241212-2024-12-055-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2024
Publication : 19/12/2024

A l'occasion de la nouvelle année civile, il convient de délibérer sur les tarifs municipaux. Il est proposé de ne pas modifier ces tarifs pour l'année 2025.

Prestations	Tarifs 2024 Approuvés en décembre 2023	Propositions Tarifs 2025
FRAIS ADMINISTRATIFS		
<i>Reproduction de documents administratifs communicables au public</i>		
- Noir et blanc recto	suivant l'arrêté du 1er octobre 2001[1]	suivant l'arrêté du 1er octobre 2001[1]
- Délivrance de plans cadastraux (A4)	suivant l'arrêté du 1er octobre 2001[1]	suivant l'arrêté du 1er octobre 2001[1]
- Envoi par voie postale	Frais réels	Frais réels
<i>Photocopie de documents demandés par le public</i>		
- Feuille A4 recto	0,40 €	0,40 €
- Feuille A3 recto	0,70 €	0,70 €
<i>Télécopies (feuille A4)</i>		
- Départ France/Europe	1,10 €	1,10 €
- Réception	0,50 €	0,50 €
<i>Topoguide (livre)</i>		
- Achat d'un topoguide	5 €	5 €
<i>Disque de stationnement</i>		
- Achat d'un disque de stationnement	1 €	1 €
DROITS DE PLACE		
<i>Marché hebdomadaire</i>		
- Bancs forains (le mètre linéaire)	0,85 €	0,85 €
- Abonnés (le mètre linéaire)	0,50 €	0,50 €
- Raccordement de borne électrique (par jour)	2,00 €	2,00 €
- Raccordement de borne électrique - Camion (par jour)	3,00 €	3,00 €
<i>Foire annuelle</i>		
- Bancs forains (le mètre linéaire)	1,50 €	1,50 €
- Bovins - Chevaux	Gratuit	Gratuit
- Porcs gras	Gratuit	Gratuit

BULLETIN MUNICIPAL		
Encart publicité - Format : 1/8 de page (78,5 x 93) - 1 parution - Forfait pour 3 parutions	65€ 165 €	65€ 165 €
Encart publicité - Format : 1/2 de page - 1 parution - Forfait pour 3 parutions	385 € 1000 €	385 € 1000 €
Encart publicité - Format : 1 page - 1 parution - Forfait pour 3 parutions	600 € 1500 €	600 € 1500 €
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE		
- Adhésion	Gratuit	Gratuit
- Renouvellement de la carte d'adhésion en cas de perte	Payant (voir tarif de LFA)	Payant (voir tarif de LFA)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- décide de ne pas modifier les tarifs de l'année 2024
- approuve les tarifs communaux proposés précédemment pour l'année 2025

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 13 DECEMBRE 2024

**Le Maire,
Eric LARDON**

**Le Secrétaire de séance
Patrice BRAUD**